

FICHES AIDE-MÉMOIRE LE JEU DU POUVOIR POLITIQUE

PLIER ↓ ICI

Le pouvoir exécutif	exécute les lois du pays
Le pouvoir législatif	crée les lois du pays
Le pouvoir judiciaire	interprète les lois du pays

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Souverain (la reine ou le roi)	Chef d'État
Le gouverneur général	remplit le rôle de chef d'État; assume les responsabilités du souverain
Premier ministre	Chef du gouvernement (Chef du parti [ou de la coalition de partis] qui compte le plus de membres à la Chambre des communes)

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Le Cabinet	suggère des lois fédérales; conseille le chef d'État en tant que Conseil privé du Canada
Le Sénat	Chambre haute du pouvoir législatif; membres nommés
Chambre des communes	Chambre basse du pouvoir législatif; membres élus

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Gouvernement/ Parti au pouvoir	groupe qui compte le plus grand nombre de membres élus d'un même parti politique
Chef de l'opposition	habituellement le chef du parti politique qui compte le deuxième nombre de sièges le plus élevé à la Chambre des communes
Députés de l'opposition	tous les membres élus du Parlement qui ne sont pas membres du parti au pouvoir

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Cour suprême du Canada	cour générale d'appel du Canada
Cour fédérale du Canada	cour qui traite de certaines questions de juridiction fédérale, et cour d'appel pour les tribunaux territoriaux et les décisions des groupes d'études, commissions ou tribunaux fédéraux.
Cours provinciales	administration générale du droit civil et du droit criminel

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.